

JUSTICE pour TOUSTES et pour la PLANÈTE



Stratégie 2024-2028

Aux côtés des communautés pour la
justice sociale et environnementale

 **NATURAL
JUSTICE**

Introduction: il est temps

La planète et les peuples sont confrontés à une menace existentielle. Si nous ne changeons pas de cap, la civilisation humaine telle que nous la connaissons est vouée à disparaître. En tant qu'êtres humains, nous appartenons intrinsèquement à Gaïa.

Cependant, nous avons créé des systèmes économiques et politiques dont les effets conjugués détruisent les systèmes écologiques sur lesquels repose toute forme de vie. Cela représente une menace existentielle pour notre espèce, tout en entraînant une perte de biodiversité et des extinctions d'espèces. En outre, le développement est façonné par cette forme d'exploitation insoutenable de notre planète. Il est ainsi associé à des modes d'extraction des ressources naturelles et de consommation qui ne profitent qu'à une minorité et entraînent des inégalités extrêmes dans le monde entier, mais aussi des violations des droits humains.

Pour changer de cap, nous devons transformer notre relation avec la nature et veiller à ce que les peuples autochtones et les communautés locales marginalisées contrôlent leurs ressources naturelles et façonnent des alternatives fondées sur le respect des connaissances, des innovations et des pratiques traditionnelles. Cette transformation implique de remodeler nos économies pour les mettre au service de tous, notamment en garantissant un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de nos ressources génétiques collectives. Il nous faut également apporter des changements fondamentaux à nos modes de gouvernance, en favorisant la participation de tous, particulièrement les peuples autochtones et communautés locales, à la prise de décision et en décentralisant le pouvoir.

Ce changement est urgent et nous ne pouvons pas nous permettre d'attendre que les détenteurs du pouvoir le partagent. À l'heure actuelle, on recense plus de 471 projets pétroliers et gaziers qui sont censés démarrer leurs activités en Afrique entre 2024 et 2028. Ces projets représentent une série de menaces environnementales et sociales qui pourraient nuire à la santé, au bien-être, aux modes de vie et aux moyens de subsistance des populations. Ils sont susceptibles d'entraîner des déplacements massifs et forcés de communautés entières et de contribuer à de futurs conflits, potentiellement

transfrontaliers, tout en détruisant les écosystèmes naturels. En réponse, les communautés, qui sont en première ligne, savent contester ces projets, en revendiquant une place dans le processus décisionnel, en contestant leur légalité devant les tribunaux et en appelant au changement par le biais d'actions de sensibilisation et de mobilisation. Les peuples autochtones les communautés locales, et parmi eux, les jeunes et les femmes sont à l'origine d'un grand nombre de ces actions.

Depuis sa création en 2007, Natural Justice a travaillé, avec de nombreuses communautés du continent africain en lutte pour défendre leurs droits et assurer le contrôle de leurs terres et de leurs ressources. L'autonomisation juridique des communautés continue d'apparaître comme une nécessité vitale. Quand on connaît la loi, on est en mesure de l'utiliser, de l'améliorer et de la contester.

La stratégie 2024-2028 de Natural Justice continue donc à accorder une place centrale à l'autonomisation juridique, en associant plusieurs approches, que sont le contentieux, la recherche, le plaidoyer et les campagnes, en s'alliant avec les mouvements, les coalitions et les communautés qui subissent des violations de leurs droits.

Les tendances dans le champ juridique montrent que les contentieux liés au climat continuent de gagner de l'importance. Un nombre significatif de communautés et organisations environnementales et de droits de l'homme, dont la nôtre, ont saisi la justice pour faire arrêter des projets nuisibles et par là, des violations de droits humains et environnementaux. Au Kenya, nous avons travaillé avec des organisations alliées pour appuyer notre partenaire communautaire, Save Lamu, qui a réussi à faire annuler une évaluation d'impact environnemental (EIE) approuvée pour la mise en place d'une centrale électrique au charbon de 1050 MW. Le tribunal a ainsi estimé, en 2019, que l'EIE n'avait pas tenu compte des impacts environnementaux du projet et n'avait pas respecté les exigences légales en matière de participation du public dans le processus d'évaluation. ➤

En Afrique du Sud, nous avons soutenu les communautés de la Wild Coast et les pêcheurs artisanaux pour contester le droit d'exploration accordé à Shell pour mener des études sismiques au large de la côte est du pays. La Haute Cour de Makhanda a statué, en 2022, que ce droit avait été accordé illégalement et l'a donc annulé. Avec d'autres organisations du monde entier, nous sommes en train de donner une impulsion au mouvement pour la justice climatique.

Au-delà des recours en justice, nous continuerons de soutenir les communautés dans la sécurisation de leurs droits fonciers, comme une opportunité de soutenir la justice sociale. La propriété foncière peut avoir un effet transformateur considérable, en offrant la sécurité économique nécessaire pour accroître la résilience d'une communauté face aux chocs économiques et climatiques. Elle offre également une sécurité culturelle, en permettant aux gens de vivre selon leurs modes de vie traditionnels. Au moins un quart de la superficie totale des terres de la planète sont traditionnellement détenues, gérées, utilisées ou occupées par les peuples autochtones. Pour garantir la propriété des peuples autochtones et des communautés locales sur leurs terres plusieurs étapes doivent être franchies, notamment la reconnaissance formelle et la valorisation concrète de leur rôle qu'ils jouent dans la gestion environnementale. Les gouvernements doivent transformer le paradigme de la conservation en adoptant des approches fondées sur les droits et réorienter le financement de la biodiversité vers des projets de conservation gérés par les Peuples Autochtones et les communautés locales.

A l'échelle mondiale, il nous faut transformer les systèmes économiques et politiques de façon radicale. Par exemple, créer les conditions nécessaires pour la mise en place d'alternatives locales alliant des résultats économiques et environnementaux pourrait influencer la trajectoire future des pays africains, qui sont soumis à une forte pression en matière de développement socio-économique. Les programmes de développement ne devraient pas automatiquement favoriser l'expansion de l'extractivisme et le développement d'infrastructures à grande échelle. Ils peuvent à l'inverse s'appuyer sur des modèles économiques alternatifs qui respectent les limites de la planète.

Avec la mise en œuvre de notre nouvelle stratégie, nous agissons en solidarité avec les communautés concernées et la société civile au sens large, pour appeler aux changements nécessaires pour transformer les systèmes locaux, nationaux et mondiaux. Plus que tout, nous continuerons d'écouter les personnes détentrices des savoirs autochtones, y compris parmi eux, les femmes et les jeunes, car ce sont elleux qui façonnent et montrent la voie à suivre. ■

1. [Voir, sur Gaïa](#)
2. [Africa Oil and Gas Projects](#) by Development Stage, Capacity, Capex, Contractor Details of All New Build and Expansion Projects to 2028, publié le 29 avril 2024
3. [Centre mondial de surveillance](#) pour la conservation de la nature de l'ONU (PNUE-WCMC), Cambridge, Royaume-Uni



Contents

Qui nous sommes	5	Programmes	16
Nos valeurs et nos principes	6	Initiatives	18
Le monde dans lequel on vit: aujourd’hui et demain	7	Communications	19
Notre théorie du changement	10	Campagnes	20
Comment nous travaillons: notre théorie du changement dans la pratique	13	Recherche, suivi, évaluation et apprentissage	21
		Durabilité	22



Qui nous sommes

Natural Justice est une organisation attachée aux luttes des peuples autochtones et communautés locales africaines.

En tant qu'équipe novatrice d'avocat et d'expert juridiques, nous sommes spécialisé dans les droits humains, le droit de l'environnement, du climat, du foncier, des peuples autochtones, du patrimoine et droits connexes, dans une quête de justice sociale et environnementale.

Nous nous efforçons de renforcer les droits collectifs des populations et protéger les relations sacrées que les peuples autochtones et les communautés locales entretiennent avec la nature. Notre travail s'appuie sur les valeurs, les connaissances et l'autodétermination des communautés avec lesquelles nous nous solidarisons. Dans notre travail d'autonomisation juridique, de recherche, d'influence sur les politiques, nous agissons en alliance avec des partenaires et des coalitions qui partagent notre vision, afin de soutenir les communautés pour qu'elles connaissent, utilisent et façonnent la loi.

Natural Justice se concentre notamment sur les actions suivantes:

- renforcer l'accès des communautés à la terre et à la gouvernance des ressources naturelles;

- contribuer à la lutte contre les projets d'extraction et d'infrastructure qui portent atteinte à l'environnement et aux droits humains;
- soutenir les processus de reconnaissance des connaissances traditionnelles, ainsi que l'accès aux ressources et le partage des avantages qui en découlent;
- soutenir les droits des communautés dans le cadre de la conservation et de l'utilisation coutumière de la biodiversité et;
- renforcer les actions des communautés pour faire face à la crise climatique.

En collaboration avec les communautés avec lesquelles nous travaillons, nous entendons jouer un rôle clé aux niveaux national, régional et international, à travers notre travail de plaidoyer politique et législatif en faveur de la reconnaissance et de l'amélioration des droits des peuples autochtones, des communautés locales concernées et des défenseur.euse.s de l'environnement.

Notre siège se trouve au Cap, en Afrique du Sud. Nous avons des bureaux régionaux au Cap, à Nairobi (Kenya) et Dakar (Sénégal), ainsi que des collègues basé.e.s. Antananarivo (Madagascar), au Mozambique, en Namibie, au Nigéria et en Somalie. Natural Justice travaille également dans plusieurs autres pays africains dans le cadre de projets spécifiques. ■



Nos valeurs et nos principes

RESPECT MUTUEL

Nous reconnaissons la valeur intrinsèque de toutes les personnes, la diversité, l'interconnexion des personnes avec la nature et la nécessité de respecter les droits fondamentaux des personnes et de la nature.

ÉQUITÉ ET JUSTICE

Nous nous efforçons de garantir l'égalité des opportunités accessibles à toutes les personnes et nous nous battons pour surmonter toutes les pratiques qui marginalisent et privent les personnes de leur pouvoir, en appliquant des principes de justice dans l'ensemble de notre travail.

APPROCHE BASÉE SUR LES DROITS

Nous défendons la dignité, l'identité et l'inclusion sociale fondamentales de toutes les personnes, telles que définies dans la déclaration universelle des droits de l'homme.

REDEVABILITÉ, RESPONSABILITÉ ET TRANSPARENCE

Nous sommes responsables, à tous les niveaux, de l'efficacité de nos actions et nous sommes ouverts dans nos communications avec les autres.

SOLIDARITÉ AVEC LES LUTTES DES COMMUNAUTÉS

Notre travail est partial, il privilégie les personnes sans pouvoir et celles qui sont en situation d'exclusion, car nous luttons contre l'injustice et l'inégalité. Notre travail se fonde sur les luttes communautaires. Nous construirons nos programmes en donnant une place centrale aux communautés.

COURAGE DE NOS CONVICTIONS

Nous sommes créatifs et dynamiques, intrépides et innovants, sans peur de l'échec, afin d'avoir le plus grand impact possible, en particulier en cette période d'urgence climatique et de crise planétaire. Nous comprenons les systèmes de connaissances traditionnels et alternatifs portés par les communautés locales et autochtones, et soutenons l'idée qu'elles peuvent contribuer à des solutions alternatives.

INDÉPENDANCE

Notre travail n'impose aucune croyance religieuse ni affiliation à un parti politique. Nous restons neutres. Nos principes nous guident.

HUMILITÉ

Nous travaillerons dans le respect de notre appartenance à une alliance plus vaste de personnes qui luttent contre l'injustice et qui œuvrent auprès des peuples autochtones, des communautés locales et de l'environnement.

DIVERSITÉ

La direction et les membres du personnel seront largement représenté.e.s, de manière à refléter la diversité de nos groupes d'intérêt. Nous veillerons de manière proactive à ce que les femmes occupent des postes décisionnels clés au sein de l'organisation. Natural Justice veillera à ce que les peuples autochtones soient représentés au sein du conseil d'administration et en tant qu'employé.e.s de l'organisation.

LEADERSHIP FÉMINISTE

Nous le définissons comme une direction qui cherche à promouvoir une perspective et une vision féministes de la justice sociale. Il implique que les pouvoirs, ressources et compétences soient employé.e.s dans des structures et des processus inclusifs et non oppressifs, pour mobiliser - en particulier les femmes et les personnes marginalisées - autour de programmes communs de transformation sociale, culturelle, économique et politique pour l'égalité et la concrétisation des droits humains de toutes et tous.

DÉCOLONISATION

Nous considérons que la décolonisation est une condition essentielle à la réalisation de la justice environnementale sur le continent africain. Nous veillerons à ce que nos pratiques internes servent l'objectif d'un monde décolonisé et nous continuerons à soutenir les groupes et communautés qui proposent des alternatives à l'héritage coloniale en ce qui concerne les modèles politiques et économiques et les visions de l'avenir.

RESPECT DES SAVOIRS AUTOCHTONES ET DES SAGESSES ANCESTRALES

Nous continuerons à lutter pour la reconnaissance des savoirs autochtones et des sagesse ancestrales comme sources de solutions et d'alternatives à la crise climatique. Cette lutte s'inscrit également dans le cadre de notre combat pour la défense des droits humains, des peuples autochtones et des communautés locales de première ligne. ■

4. [Srilatha Battiwala](#), (2010), 'Feminist leadership for social transformation: Clearing the conceptual cloud', Creating Resources for Empowerment in Action

Le monde dans lequel on vit: aujourd'hui et demain

Durant la décennie à venir, l'Afrique devra relever les défis complexes du développement créé par l'anthropocène. Entre 2014 et 2023, nous avons connu 9 des années les plus chaudes jamais enregistrées,⁵ et la tendance vers une augmentation annuelle moyenne de la température mondiale de 1,5 degré celsius s'accélère.

Même si une augmentation de la température moyenne de 2 degrés celsius peut encore être évitée, nous savons que chaque augmentation du réchauffement de la planète au-delà de la limite de 1,5 degré accentuera simultanément de multiples risques.⁶

L'Afrique subit et continuera de subir les effets extrêmes de l'augmentation des températures qui se traduit par des phénomènes météorologiques extrêmes et plus fréquents. Les vagues de chaleur, les inondations massives, les cyclones tropicaux, les sécheresses prolongées et l'élévation du niveau de la mer entraîneront des pertes de vies humaines, des dégâts matériels, une pénurie accrue et des déplacements de populations.

En outre, les interactions entre les effets du changement climatique, la perte de biodiversité et la destruction des ressources naturelles accéléreront l'effondrement des écosystèmes. Ces phénomènes se répercuteront sur l'approvisionnement alimentaire et les moyens de subsistance dans les pays africains soumis à de fortes vulnérabilités aux changements climatiques, intensifieront les catastrophes naturelles et l'ensemble limitera la capacité des écosystèmes naturels à s'adapter. On sait aussi que l'agriculture intensive, les combustibles fossiles et les projets d'extraction et d'infrastructure qui ne respectent pas les normes exercent une pression de plus en plus forte sur les écosystèmes naturels. Ces projets sont également associés à

l'accaparement de terres et de ressources, ainsi qu'à des violations des droits humains et du droit du travail.⁷ Tout ceci met les communautés en danger et affecte la capacité du continent à générer un développement inclusif, juste et durable.

Les solutions préconisées par la science du climat et de l'environnement passent par le soutien aux énergies renouvelables, et par la restauration et la réhabilitation des terres, mais il faut également reconnaître le rôle des peuples autochtones et des communautés locales comme un élément intrinsèque du développement durable. Les communautés doivent pouvoir revendiquer leurs droits. Plus que jamais, l'urgence climatique exige une réponse mondiale basée sur les droits, qui analyse les obligations, les inégalités et les vulnérabilités des différents acteurs, et qui vise à faire disparaître les pratiques discriminatoires et les répartitions injustes du pouvoir.

Les politiques, les lois, les réglementations, les normes et les standards nationaux et internationaux pertinents devraient être respectés et appliqués. Cependant dans les faits, les cadres juridiques nationaux sont souvent défavorables, et les pouvoirs politiques et du secteur privé insuffisamment régulés contrecarrent régulièrement les décisions et les programmes à visées environnementales. En Afrique, on constate que les lois nationales sur l'environnement, souvent peu contraignantes, peuvent être manipulées par le pouvoir exécutif, et que les obligations légales sont parfois négligées ou ne sont pas intégrées dans les politiques et les programmes publics. Par ailleurs, il est fort possible que perdure la restriction de l'espace civique, qui se traduit notamment par le harcèlement et les attaques contre les peuples autochtones, les communautés locales, les défenseur.euse.s de l'environnement et des droits humains, et les médias. Nous assistons également à une utilisation accrue des poursuites stratégiques contre la participation publique ou poursuites-bâillons, à l'encontre des défenseur.euse.s des droits. ➤

Le contentieux stratégique restera donc un élément clé de notre travail, y compris avec des approches juridiques innovantes. Nous continuerons à engager des actions légales dans les domaines du climat, de l'environnement, du droit de la nature et en quête de justice énergétique.

Bien que les peuples autochtones et les communautés locales d'Afrique soient en droit d'attendre une place à la table des négociations, la faible redevabilité des États et la faible réglementation sur l'utilisation des ressources naturelles par les entreprises se traduisent bien souvent par des inégalités en matière d'accès aux ressources et aux droits de propriété sur ces dernières. En dépit des droits garantis par les textes, les États africains refusent souvent que les populations exercent un pouvoir de décision sur leurs ressources, et les communautés pastorales et rurales continuent d'être

marginalisées. Le Protocole de Nagoya de 2014 sur l'accès et le partage des bénéfices constitue l'une des approches pratiques pour résoudre ce problème. Ce protocole prévoit en effet un mécanisme pour que les gouvernements, le secteur privé et les communautés puissent négocier et garantir le partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques.

En collaboration avec le conseil national des Khoi et des San d'Afrique du sud, Natural Justice a notamment utilisé le protocole de Nagoya afin d'obtenir en 2019 le premier accord mondial de partage des avantages à l'échelle d'une industrie entière, et, dans ce cas, entre les Khoikhoi et les San, et l'industrie sud-africaine du rooibos. Nous pensons que le protocole de Nagoya doit être un outil de plus en plus important dans les années à venir. ➤



Nous continuerons à et engager des actions légales dans les domaines du climat, de l'environnement, du droit de la nature et en quête de justice énergétique.

Les pratiques qui excluent les femmes doivent également être combattues. Les femmes jouent un rôle clé dans la gestion et la protection de l'environnement, mais elles sont rarement impliquées dans la conception, le développement et l'exécution des programmes. Les femmes et les filles sont également confrontées à d'autres types de menaces et de vulnérabilités découlant des inégalités de genre et des niveaux élevés de violence fondée sur le genre (notamment la violence domestique et le viol). Enraciné dans les structures sociales, le patriarcat est reproduit et renforcé par le champ politique, l'économie mondiale, les traditions, ainsi que par les lois et les pratiques de nombreux pays.

De ce fait, les femmes se retrouvent souvent confrontées à une charge croissante de travail non rémunéré, à des salaires inégaux et à un manque d'accès aux moyens de production.

Outre la reconnaissance et la revalorisation du rôle des femmes dans leurs communautés et dans les sociétés au sens large, la prise en compte de la transition démographique constante au profit des jeunes générations sera essentielle au succès des futures luttes pour la justice climatique et sociale.

Il en va de même pour la solidarité intergénérationnelle, qui peut notamment être renforcée par l'engagement de jeunes et de mouvements de jeunesse politiquement actifs, grâce à leur intérêt croissant pour les connaissances et la culture autochtone et au respect qu'elles leur témoignent.

De façon générale, relever les défis créés par l'anthropocène requiert une coopération audacieuse, transformatrice et grandissante, afin de pouvoir faire face à la crise climatique, aux dysfonctionnements de l'économie mondiale, à l'accroissement des inégalités et à la sixième extinction de masse.⁸ Nous devons agir collectivement pour veiller au respect des droits humains et lutter pour la protection de la planète. ■

5 Organisation météorologique mondiale; UN News: [Global perspective Human stories: WMO confirms 2023 as warmest year on record 'by a huge margin'](#) (L'OMM confirme que 2023 sera l'année la plus chaude jamais enregistrée).

6 Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), AR6 Synthesis Report 2023; [Headline Statements](#).

7 [Report on Extractive Industries, Land Rights and Indigenous Populations'/Communities' Rights, East, Central and Southern Africa](#) par la Commission africaine des Droits de l'Homme et des Peuples (ACHPR) & le Groupe de travail sur les populations/communautés autochtones en Afrique (WGIP).

8 [Contrairement aux précédentes extinctions causées par des phénomènes naturels](#), la sixième extinction de masse est due à l'activité humaine, principalement (mais pas exclusivement) à l'utilisation non-durable des terres, de l'eau et de l'énergie, ainsi qu'au changement climatique.



Notre théorie du changement

Natural Justice est une organisation panafricaine spécialisée dans le droit, les droits humains, la justice environnementale et climatique, et les droits relatifs aux peuples autochtones et des communautés locales. L'un des principes phares du travail que nous menons est le respect et l'instauration d'un climat de confiance avec nos partenaires, afin de soutenir les communautés de première ligne.

VISION

Des sociétés justes et équitables vivant sur une planète écologiquement diverse et bien portante, où les droits et les modes de vies des peuples autochtones et des communautés locales d'Afrique sont garantis.

MISSION

En cette période de crise planétaire, la mission qui nous incombe en tant qu'organisation panafricaine est de mettre à profit l'autonomisation juridique, la recherche, le contentieux et le plaidoyer pour soutenir les peuples autochtones et les communautés locales qui se défendent et protègent leurs écosystèmes contre les impacts environnementaux, tout en affirmant leurs droits en tant que gardiens et protecteurs de leurs terres, de leurs ressources naturelles et de leurs savoirs traditionnels.

PAYS ET PROGRAMMES

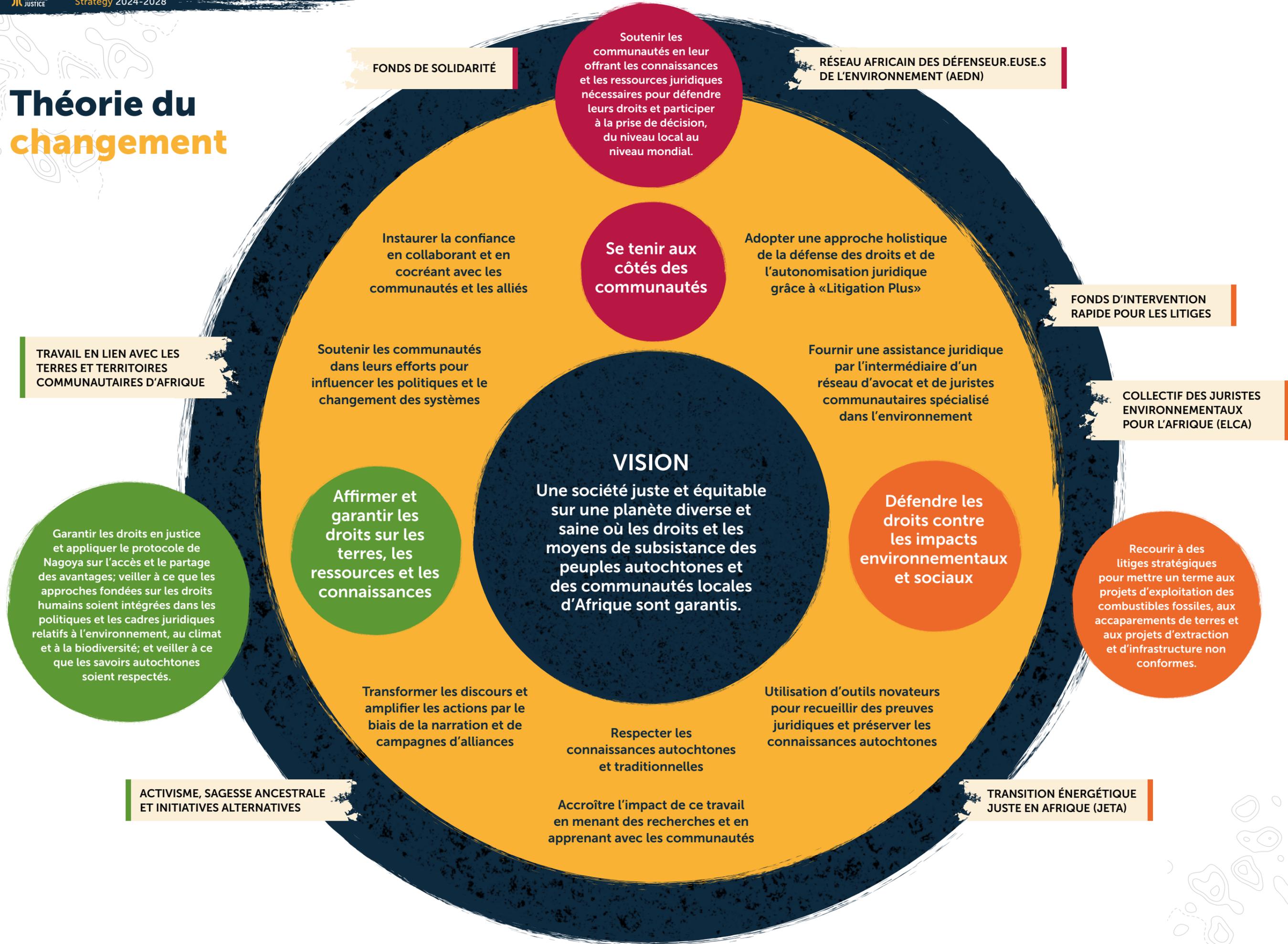
Natural Justice intervient dans les pays africains où sa présence peut avoir un fort impact. Nous organisons notre travail autour de trois programmes qui s'articulent entre eux et font progresser la justice environnementale et climatique, soutiennent les communautés de première ligne et protègent les droits des peuples autochtones et des communautés locales.

- **Se tenir aux côtés des communautés**, en les soutenant pour acquérir les connaissances juridiques et l'accès aux moyens juridiques nécessaires à la défense de leurs droits et à la participation au processus décisionnel à tous les niveaux (du local à l'échelle mondiale).
- **Défendre les droits face aux impacts environnementaux et sociaux**, en déployant des stratégies de contentieux pour mettre un terme aux projets liés aux combustibles fossiles, à l'accaparement des terres et aux projets d'extraction et d'infrastructure non conformes.
- **Affirmer et garantir les droits aux terres, aux ressources et aux connaissances**, en veillant à ce que les approches fondées sur les droits humains soient intégrées dans les cadres et mécanismes juridiques et politiques relatifs à l'environnement, au climat et à la biodiversité, et à ce que les connaissances autochtones soient protégées et les solutions qu'elles apportent soient mises en œuvre.

Au niveau local, les communautés sont souvent confrontées à une grande variété de menaces, ce qui signifie qu'elles doivent avoir accès à différents types de soutien, que ce soit à travers l'autonomisation juridique, le contentieux, les actions de solidarité ou autres moyens.

Notre théorie du changement décrit la façon dont nous abordons cette complexité. Bien que nos programmes comportent des initiatives spécifiques, qui sont décrites dans l'anneau extérieur du diagramme dédié ci-dessous, notre expérience montre que pour apporter un soutien aux communautés confrontées à des défis complexes, il faut souvent être en mesure de combiner des initiatives variées. Pour y parvenir, nous disposons d'une stratégie dynamique, réceptive et intégrée, qui repose sur une collaboration étroite entre nos bureaux régionaux d'Afrique de l'est, d'Afrique de l'ouest et d'Afrique australe, grâce à la coordination des équipes en charge des programmes régionaux avec les équipes de communication et de campagnes, les équipes chargées des subventions, les équipes financières et opérationnelles. Les programmes et initiatives sont présentés de manière plus détaillée dans la suite du document. ➤

Théorie du changement



Comment nous travaillons: notre théorie du changement dans la pratique

Pour que l’Afrique devienne une société juste et équitable vivant sur une planète saine, il faut des citoyen.ne.s autonomisé.e.s. qui participent directement à la prise de décision pour arrêter les nouveaux projets de combustibles fossiles, accélérer une transition juste fondée sur les droits humains et le déploiement d’énergies propres, accroître l’accès à l’énergie, et faire progresser le développement durable, la justice climatique et la résilience.

Les communautés ont besoin de consolider leur pouvoir et leurs connaissances juridiques afin de participer davantage à l’élaboration et à la planification des politiques et de faire valoir leurs droits. Cela signifie qu’elles doivent être en mesure de comprendre, d’utiliser et de façonner la loi, autant d’éléments essentiels pour exercer un contrôle sur le foncier, les écosystèmes et les connaissances traditionnelles. Ces changements permettent de parvenir à plusieurs résultats, notamment une plus grande capacité d’action et de résilience des communautés, ainsi que la possibilité pour les communautés de créer des alternatives et des solutions afin de s’adapter à la crise planétaire.

L’une des hypothèses clés de notre théorie du changement est que la construction de sociétés justes et équitables sur une planète diverse et bien portante requiert des stratégies d’autonomisation juridique, des actions stratégiques de contentieux, des programmes de plaidoyer et des solutions de développement alternatives qui viennent des gens et s’appuient sur les expériences vécues par les communautés avec lesquelles nous travaillons.

NOS APPROCHES FONDAMENTALES

Conformément à notre objectif de favoriser l’agentivité des communautés, nous suivons trois approches principales, qui imprègnent l’ensemble de notre travail: instaurer la confiance au fil du temps par la collaboration, la cocréation et le soutien en

tant qu’allié; honorer les connaissances autochtones et traditionnelles en tant que source de sagesse et de solutions alternatives; et adopter une approche holistique de l’autonomisation juridique et de la défense des droits (« litigation plus »).

- 1. Collaborer, co-créaliser et agir en tant qu’allié** a permis à Natural Justice de devenir une organisation digne de confiance pour les peuples autochtones et les communautés locales avec lesquels nous travaillons. Nous entretenons des relations de longue durée fondées sur la confiance. Ainsi, nous travaillons avec les mêmes communautés kenyanes et sud-africaines depuis une dizaine d’années. Depuis notre création en 2007, nous avons constaté à maintes reprises combien les actions juridiques, le travail de plaidoyer politique et les campagnes de sensibilisation sont efficaces quand elles sont menées par les populations locales en s’appuyant sur le contexte local et sur des données solides. Nous restons attaché.e.s. à la co-création de nos programmes et initiatives, qui part de la compréhension des défis et des besoins des communautés pour ensuite développer des solutions ensemble.
- 2. Le respect des savoirs autochtones et traditionnels** est essentiel pour les communautés, car il permet de préserver leurs cultures traditionnelles et constitue une source de sagesse, d’innovation et de solutions alternatives pour relever les nombreux défis auxquels nous sommes confrontés en cette période de crise planétaire. Nous travaillons activement pour protéger et nourrir ces savoirs de différentes manières, notamment en utilisant des outils de cartographie et de visualisation, tels que les protocoles communautaires bioculturels et les audits communautaires. Nous créons également des espaces pour l’émergence de paradigmes et de principes alternatifs, notamment dans le cadre de l’initiative «activisme, sagesse ancestrale et alternatives». ➤

3. «Litigation plus» est notre approche holistique de l'autonomisation juridique et de la défense des droits. Nous visons à fournir une défense solide aux peuples autochtones et aux communautés locales lorsque leurs droits sont bafoués, que ce soit par leur gouvernement ou par des entreprises nationales ou multinationales. Pour ce faire, le programme « litigation plus » associe le contentieux, par le biais d'une assistance juridique communautaire et d'un soutien aux litiges stratégiques portés par les communautés grâce aux mouvements et aux campagnes, à l'autonomisation juridique qui permet aux peuples autochtones et aux communautés locales d'utiliser la loi et de développer leurs capacités juridiques locales dans le même temps.

La collaboration, le respect des savoirs autochtones et le programme « litigation plus » sont au cœur de nos trois principaux programmes: se tenir aux côtés des communautés; défendre les droits face aux impacts environnementaux et sociaux et; affirmer et garantir les droits aux terres, aux ressources et aux connaissances.

Un soutien juridique innovant et efficace pour les communautés

Natural Justice fournit un soutien juridique aux communautés principalement par l'intermédiaire d'une équipe de juristes et d'un réseau de parajuristes. Notre réseau de parajuristes environnementaux (abrégé en CELO pour community environmental legal officers, en anglais) est au cœur de notre travail. Il est composé de personnel basé dans les communautés auprès desquelles nous intervenons, formé par des personnes issues des communautés elles-mêmes. Le réseau CELO est un exemple puissant, qui illustre l'approche innovante de l'autonomisation juridique de Natural Justice - il s'agit d'une approche élaborée en collaboration avec des représentants des communautés, en réponse directe à un besoin. Nous partageons également cette approche avec nos partenaires, en les appuyant pour qu'ils créent leurs propres réseaux CELO. ➤



Les parajuristes environnementaux mènent deux types d'actions. Tout d'abord, iels contribuent à assurer un soutien continu aux communautés pour qu'elles puissent engager des actions en justice et influencer les politiques, depuis le niveau local jusqu'à l'échelon national. Les CELO contribuent également à la collecte de preuves en cas de négociations ou d'actions légales des communautés avec les gouvernements, le secteur privé et d'autres parties prenantes. Ils aident aussi à maintenir le dialogue et la mobilisation des communautés et des populations autour des recours ou contentieux engagés. Avec le travail des CELO, Natural Justice est en mesure de soutenir efficacement les actions de solidarité en mettant rapidement les communautés en contact avec nos partenaires et alliances de la société civile. Notre équipe de communication et de campagnes assure ensuite la sensibilisation et la mobilisation autour du travail mené par les CELO.

Mieux encore, le fait de se trouver au cœur des communautés contribue en permanence à la cocréation d'autres activités innovantes en matière d'autonomisation juridique. Notre programme de stages et de bourses pour les étudiant.e.s en droit et notre programme de bourses pour les personnes autochtones en est un exemple. Grâce à ce programme, de nouvelles générations de juristes acquièrent une expérience qui les préparent à soutenir leurs communautés d'origines ou d'autres, dans leurs luttes pour leurs droits.

DES OUTILS POUR LE RENFORCEMENT DES COMMUNAUTÉS ET LA COLLECTE DE DONNÉES

Au fil du temps, Natural Justice a conçu, en collaboration avec les communautés, un ensemble d'outils destinés à faciliter la collecte de preuves, afin de soutenir les processus d'influence juridique et politique, de mieux comprendre les droits et d'élaborer ensemble des visions et des stratégies collectives.

- Notre travail précurseur sur les **protocoles bioculturels** communautaires est une approche unique, qui permet aux communautés de comprendre et définir leurs droits et de prendre des décisions sur leurs connaissances traditionnelles et les ressources naturelles disponibles sur les territoires habités. Cette approche met également l'accent sur le consentement libre, préalable et éclairé.
- Nous soutenons également l'utilisation **d'audits communautaires**, un processus dans le cadre duquel la communauté participe à l'analyse critique de la confrontation entre les réglementations et les faits constatés, grâce à la présentation de preuves matérielles des violations des droits humains ou de l'environnement.

METTRE LES SAVOIRS AUTOCHTONES AU CENTRE DES RECHERCHES ET DES APPRENTISSAGES

Natural Justice s'engage à apprendre avec ses partenaires, en partageant ses réflexions et ses analyses, sur la base des recherches menées et des données collectées. Notre préoccupation première est d'élaborer et de mener les recherches, puis d'en partager les résultats, avec les peuples autochtones et les communautés locales avec lesquels nous travaillons. Nous documentons tout ce que nous faisons dans le cadre de ce processus d'apprentissage et nous appliquons également les connaissances acquises, afin de pouvoir gérer nos programmes de manière adaptative au fil du temps.

LE TRAVAIL DE PLAIDOYER POLITIQUE DES COMMUNAUTÉS

Notre programme « affirmer et garantir les droits aux terres, aux ressources et aux connaissances » vise à garantir que les peuples autochtones et les communautés locales puissent participer efficacement à l'élaboration des cadres politiques, juridiques et institutionnels.

Le travail de politique et de plaidoyer que nous effectuons aux niveaux national, régional et international repose en grande partie sur le travail que nous effectuons directement avec les communautés. Ce sont les expériences, les défis et les solutions des communautés qui doivent contribuer à façonner les politiques. C'est pour cette raison que Natural Justice travaille avec des partenaires de la société civile africaine et internationale pour amplifier la voix des communautés et s'assurer que les dirigeant.e.s. de nos pays les écoutent. Nous travaillons avec nos partenaires pour créer des plateformes où les représentant.e.s communautés peuvent participer aux débats politiques clés et aux processus nationaux, régionaux et internationaux, notamment la Convention des Nations unies sur la diversité biologique et la convention-cadre des nations unies sur les changements climatiques.

LA SOLIDARITÉ À TRAVERS LES ALLIANCES

Nous nous concentrons sur les forces qui font Natural Justice, afin d'être un bon partenaire et de participer efficacement aux alliances auxquelles nous prenons part. Il est essentiel de savoir sur quoi prioriser notre action dans les réseaux, afin d'amplifier les voix des communautés, d'apporter notre solidarité aux campagnes et, en fin de compte, de contribuer à influencer les changements de politiques climatiques, environnementales et énergétiques. ■

Programmes

Natural Justice déploie son action au travers de trois piliers programmatiques qui sont interconnectés.

1. Se tenir aux côtés des communautés

Objectif du programme: des peuples autochtones et des communautés locales, dont le pouvoir d’agir au niveau juridique est renforcé, s’organisent et utilisent la loi pour garantir le respect de leurs droits humains et environnementaux, consolider leur pouvoir d’action et demander des comptes aux gouvernements, aux entreprises nationales ou multinationales.

Vue d’ensemble: le programme « Se tenir aux côtés des communautés » vise à transformer les paradigmes afin que les membres des communautés disposent d’outils nécessaires pour participer aux processus de prise de décision qui affectent leurs droits. Dans ce programme, nous favorisons l’approche d’autonomisation juridique des communautés et nous soutenons l’émergence d’initiatives dirigées par des femmes et des jeunes sur l’ensemble du continent. Reliées ensemble, ces initiatives peuvent constituer une lutte collective puissante en faveur de l’égalité, de la justice et de la protection des droits, qui constituent les fondements de la lutte contre la crise planétaire.

L’autonomisation juridique renvoie au fait que les peuples autochtones et les communautés locales disposent de connaissances juridiques et capacités pour défendre leurs droits y compris ceux des femmes, réduire les injustices environnementales et participer à la prise de décision depuis le niveau local jusqu’au niveau mondial, afin de contraindre les gouvernements et le secteur privé à rendre compte de leurs actes. ➤

Le réseau des parajuristes environnementaux cité plus haut, qui fournit aux communautés un soutien juridique grâce à un réseau de parajuristes basé dans les communautés elles-mêmes, est un élément clé de ces trois programmes, et tout particulièrement du programme “Se tenir aux côtés des communautés”



2. Défendre les droits face aux impacts environnementaux et sociaux

Objectif du programme: les peuples autochtones et les communautés locales combattent et freinent les projets d'exploitation de combustibles fossiles et d'extraction, les accaparements de Terres et autres projets d'exploitation, afin de protéger leurs droits environnementaux et humains et font progresser la justice environnementale et climatique.

Vue d'ensemble: le programme "défendre les droits" vise à stopper et/ou à contester les projets qui nuisent à l'environnement et portent atteinte aux droits des peuples autochtones et des communautés locales. Nous engageons des actions légales et d'intérêt public pour mettre un terme aux projets d'exploitation des combustibles. Nous avons aussi recours à des mécanismes alternatifs de règlement des différends et à l'implication dans des processus de participation publique.

Les contentieux stratégiques environnementaux et climatiques sont une des façons de contrer les entreprises et les gouvernements. Bien qu'elle demande beaucoup de temps et de ressources, chaque victoire a un effet d'entraînement sur les communautés affectées par des menaces sur leurs droits et atteignent les conseils d'administration des multinationales.

Le Fonds d'intervention rapide pour les litiges (QRLF pour Quick Response Litigation Fund, en anglais) accorde de petites subventions pour soutenir les contentieux urgents dans lesquelles sont engagées des communautés en lutte pour protéger et affirmer leurs droits à la terre, à l'environnement, aux ressources naturelles et aux savoirs autochtones, ou pour promouvoir la justice climatique et environnementale au sein de leurs communautés.

3. Affirmer et garantir les droits aux terres, aux ressources et aux connaissances

Objectif du programme: des peuples autochtones et des communautés locales, dont le pouvoir d'agir au niveau juridique est renforcé, participent effectivement à l'élaboration des cadres politiques, juridiques et institutionnels afin de protéger et de renforcer leurs droits humains et environnementaux et d'apporter des solutions à la crise du climat et à celle de la biodiversité.

Vue d'ensemble réaffirmer et garantir les droits collectifs des peuples autochtones et des communautés locales à disposer de leurs terres, de leurs écosystèmes et de leurs savoirs traditionnels peut être un moyen de sécuriser les moyens de subsistance, la spiritualité, la culture, l'alimentation et la santé. Cela peut ensuite conduire à un renforcement de la capacité d'action et de la résilience des communautés et permettre la mise en place d'alternatives, de solutions et d'adaptations à la crise planétaire qui soient portées par les populations.

Notre travail sur les terres et territoires communautaires en Afrique est un élément clé du programme pour «Affirmer et garantir les droits». Celui-ci propose un soutien juridique et des méthodologies aux communautés qui revendiquent leurs droits à leurs environnements riches en biodiversité et aux aires et territoires du patrimoine autochtone et communautaire (APAC) en vertu du cadre mondial pour la biodiversité. Il apporte aussi un soutien juridique aux communautés côtières africaines et aux pêcheurs artisanaux dans le traitement de questions spécifiques concernant l'exploitation de l'océan. ■



Initiatives

Nos initiatives sont un espace d'innovation qui permet de répondre à des besoins ou à des opportunités émergentes, et d'explorer une nouvelle ligne de travail en collaboration avec les communautés et nos alliés. Les initiatives contribuent souvent à un ou plusieurs de nos programmes, elles favorisent la création de mouvements et peuvent être autonomes ou bien évoluer avec le temps et être intégrées dans un programme de Natural Justice.

Tout au long de la période couverte par la stratégie 2024-2028, nous continuerons à soutenir les initiatives suivantes avec nos partenaires.

Réseau africain des défenseur.euse.s de l'environnement

Le Réseau africain des défenseur.euse.s de l'environnement (AEDN pour African Environmental Defenders Network, en anglais) est un élément clé du programme « Se tenir aux côtés des communautés ». Il vise à protéger les défenseur.e.s africains de l'environnement et de la terre contre toute une série de risques en apportant un financement d'urgence aux défenseur.euse.s dont la vie est menacée. L'aide apportée comprend un financement pour les actions en justice, des formations, notamment en lien avec l'autonomisation juridique ou la sécurité numérique et physique, ainsi qu'un soutien psychosocial. L'AEDN s'engage également dans le plaidoyer local, national et régional pour la protection des défenseur.euse.s.

Collectif des juristes environnementaux pour l'Afrique

Le collectif des juristes environnementaux pour l'Afrique (ELCA pour Environmental Lawyers Collective for Africa, en anglais) est un collectif d'avocat.e.s et de juristes africain qui veille à développer la collaboration entre avocats du continent dans le soutien des luttes communautaires, et qui peut travailler en tant que collectif pour engager des procès. L'ELCA aide également les jeunes juristes africain à accéder à des opportunités au sein d'organisations actives dans les domaines du climat et de la justice environnementale. Ces juristes et leurs clients communautaires ont également accès au Fonds d'intervention rapide pour les litiges et au Fonds de solidarité pour s'assurer qu'ils peuvent répondre efficacement aux défis urgents.

Transition énergétique juste pour l'Afrique

L'initiative pour une transition énergétique juste en Afrique (JETA pour Just Energy Transition for Africa, en anglais) propose des conseils juridiques et politiques sur mesure pour soutenir la transition vers un avenir énergétique propre, juste, équilibré et équitable pour les communautés. Le chemin de l'Afrique vers une transition énergétique juste requiert une participation directe des citoyen.ne.s à la prise de décision en matière d'énergie afin de stopper les nouveaux projets de combustibles fossiles, d'accélérer le déploiement des énergies propres, d'améliorer l'accès à l'énergie et de faire progresser le développement durable, l'atténuation des effets du changement climatique et la résilience. Avec nos partenaires de la société civile en Afrique et dans le monde entier, nous voulons contribuer à amplifier leurs voix et à faire en sorte que les autorités de nos pays les écoutent.

Nous investirons dans le développement de nouvelles initiatives, notamment les suivantes :

Initiative «Activisme, sagesses ancestrales et alternatives »

L'initiative «Activisme, sagesses ancestrales et alternatives» met en avant les connaissances traditionnelles et la pensée critique africaines dans la cadre d'un paradigme singulier, afin de faire face aux crises actuelles et d'explorer de nouvelles formes d'activisme et de stratégie. Ce travail se traduit notamment par un soutien au collectif Earthrise pour l'activisme, les sagesses ancestrales et les alternatives.

Fonds de solidarité

Le fonds de solidarité finance des activistes, des collectifs, des organisations communautaires et des communautés locales africaines lorsque surviennent des activités non planifiées ou inattendues qui sont cruciales pour faire avancer leur lutte en faveur de la justice environnementale ou climatique ou pour faire valoir les droits patrimoniaux et culturels liés à l'environnement naturel, les droits bioculturels, les droits fonciers ou le droit de vivre dans un environnement sain et durable. ■

Communications

Au cours de cette nouvelle période stratégique, Natural Justice mobilisera le pouvoir transformateur de la communication pour modifier les récits dominants et promouvoir des solutions qui mettent l'accent sur l'autodétermination, la justice environnementale et les droits humains, en imaginant un avenir durable dans lequel les personnes vivront en harmonie avec la nature.

Notre travail de communication vise à exposer et à condamner les atteintes à l'environnement et les violations des droits humains perpétrées à l'encontre des défenseur.euse.s, des peuples autochtones et des communautés locales à travers le continent, afin de documenter l'histoire africaine du climat, de la biodiversité et de la justice sociale.

Notre stratégie de communication contribuera à la réalisation de cet objectif en soutenant les priorités et les initiatives programmatiques de Natural Justice, en documentant les atteintes aux droits humains et environnementaux, en célébrant la résistance, les victoires et les triomphes des communautés et en relayant les récits des peuples autochtones africains, des défenseur.euse.s de la terre et de l'environnement, des femmes et des jeunes, qui sont les plus marginalisés dans la vie sociale, politique et économique mais aussi les plus touchés par les crises interconnectées que nous vivons, et les décisions qui sont prises sans elleux.

Voici les principaux objectifs de notre communication externe pour 2024–2028 :

- Relayer et amplifier les luttes et les solutions apportées par les peuples autochtones et les communautés locales d'Afrique, qui voient leurs points de vue gommés ou invalidés et qui subissent de plein fouet l'extractivisme, la dépossession de leurs terres, les violations de leurs droits humains, la crise climatique et la perte de la biodiversité.
- Sensibiliser, renforcer les capacités, vulgariser le droit, modifier les récits et faire progresser les solutions durables panafricaines qui accordent une place centrale aux personnes et à la planète en proposant d'autres perspectives pour notre présent et notre avenir.

- Utiliser les récits comme des outils pour renforcer la solidarité au-delà des frontières et entre les luttes, ainsi que pour inspirer l'action collective de nos communautés, de nos alliés, de nos partenaires et de nos soutiens, afin d'utiliser et de façonner la loi, de faire valoir les droits et de plaider en faveur d'un changement durable.

Notre stratégie de communication interne viendra appuyer notre communication externe et nos objectifs stratégiques plus larges en veillant à promouvoir une gestion des connaissances et un flux d'informations efficaces et efficaces entre les pôles, les programmes et les initiatives, tout en favorisant une culture et des pratiques fondées sur la responsabilité, la transparence, l'apprentissage et la création de récits percutants au sein de Natural Justice et dans l'ensemble de l'organisation.

Nous y parviendrons grâce aux actions suivantes:

- **Intégrer** les processus de travail en matière de communication, de recherche, de suivi, d'évaluation et d'apprentissage afin de garantir que nous communiquons sur nos impacts et que notre communication est percutante.
- **Consolider et institutionnaliser** des outils de collecte de données et de contenu ainsi que des mécanismes de gestion des connaissances afin d'assurer un flux d'informations efficace, efficient et fluide pour la réussite des programmes, des communications, des opérations et des rapports.
- **Intégrer les objectifs de communication** dans l'ensemble des programmes et des initiatives afin de construire, de développer et d'amplifier en permanence l'histoire de Natural Justice, tant en interne que dans les relations externes. ■



Campagnes

Natural Justice a une longue histoire de participation et de soutien aux campagnes menées par les activistes et défenseur.euse.s communautaires, les mouvements environnementaux et les alliés de la société civile qui engagent des poursuites judiciaires, résistent à des projets d'extraction ou d'infrastructure, luttent pour la protection des savoirs autochtones et traditionnels, ou plaident pour la biodiversité et la justice climatique.

Nous sommes actuellement engagés dans de nombreuses campagnes conduites par des alliances mondiales et locales qui rejoignent nos objectifs stratégiques, nos priorités programmatiques et nos initiatives. Notre approche des campagnes consiste à apporter une valeur ajoutée aux campagnes menées par les coalitions et les communautés, tout en veillant à renforcer et à faire progresser nos priorités clés pour défendre les communautés, affirmer les droits et se tenir aux côtés des communautés.

Notre approche des campagnes collectives au cours de cette période stratégique s'articulera autour des principes suivants:

- **Le rassemblement de personnes diverses et marginalisées** par-delà les disciplines et les frontières, et entre les mouvements et les luttes, pour partager des stratégies de résistance, de litige, de plaidoyer et de changement durable, afin de forger une solidarité et de mener des actions collectives.
- **Les collaborations entre alliés, mouvements et communautés** pour s'organiser et se mobiliser autour des luttes ayant des motivations et des impacts communs, afin de faire avancer des objectifs de campagne collectifs et mettre l'accent sur les droits humains, l'autodétermination, la justice climatique et la justice environnementale.
- **Le pouvoir collectif, qui permet aux personnes et aux communautés de défendre et de faire valoir leurs droits collectivement** et de proposer des alternatives et des changements durables fondés sur les droits humains et la justice pour les personnes et la planète. ■



Recherche, suivi, évaluation et apprentissage

RECHERCHE

Natural Justice a investi dans la recherche depuis ses débuts. Au cours de la période 2024-2028, nous consacrerons nos efforts au renforcement de notre stratégie et de nos pratiques de recherche, ainsi qu'à la diffusion de nos résultats de recherche par le biais de médias et de formes appropriés.

Nous continuerons à :

- documenter et produire des preuves et des analyses des menaces et des violations des droits humains et environnementaux subies par les peuples autochtones et les communautés locales.
- documenter les dynamiques relatives aux valeurs, procédures et priorités déterminées par les communautés à l'aide de référentiels traditionnels, nationaux et internationaux.
- rechercher et évaluer les actions et les stratégies actuelles et potentielles pour soutenir les communautés dans la défense et l'affirmation de leurs droits humains et environnementaux.

SUIVI, ÉVALUATION ET APPRENTISSAGE

L'approche de Natural Justice en matière de suivi, d'évaluation et d'apprentissage est structurée autour des valeurs et des principes de l'organisation. Nous savons que les contextes dans lesquels nous intervenons et que les problématiques sur lesquelles nous agissons sont complexes et évoluent rapidement. Notre approche du suivi et de l'évaluation est axée sur l'apprentissage et vise à nous aider, nous et nos partenaires, à prendre des décisions éclairées.

L'intégrité et la transparence sont essentielles pour nous. Nous voulons être en mesure de documenter, d'analyser et de rendre compte de ce que nous parvenons à faire et de ce que nous ne réussissons pas, des défis et des obstacles auxquels nos initiatives se heurtent et, le cas échéant, des raisons qui nous poussent à changer de stratégie.

Les communautés avec lesquelles nous travaillons sont au centre de notre travail, elles devraient donc également être au centre de nos activités de suivi, d'évaluation et d'apprentissage. Nous veillerons à systématiser l'utilisation de méthodes participatives au fur et à mesure que nous affinerons notre approche.

Nous voulons être capables d'améliorer continuellement notre efficacité et de contrôler de manière responsable les effets volontaires et involontaires de nos programmes et initiatives.

RESSOURCES

La stratégie de mobilisation de ressources de Natural Justice pour la période 2024-2028 vise à améliorer notre capacité à utiliser nos ressources financières et humaines pour atteindre nos buts et objectifs de manière durable.

Les objectifs de la stratégie de mobilisation des ressources sont les suivants :

- veiller à ce que Natural Justice dispose de ressources financières et humaines suffisantes pour mener à bien sa mission.
- établir une stratégie de collecte de fonds et de mobilisation des ressources qui nous permette d'atteindre nos objectifs en matière de viabilité financière. ■



Durabilité

La viabilité financière reste un élément clé de notre stratégie de mobilisation des ressources. Nous conserverons une stratégie de collecte de fonds autour de la planification des ressources et des priorités, tout en répertoriant les sources de financement actuelles et futures, en vue de parvenir à la viabilité financière.

Le renforcement des relations avec les bailleurs de fonds actuels, l'établissement de nouvelles relations et le maintien des partenariats sont au cœur de cette démarche. Afin d'instaurer une confiance mutuelle et des partenariats de collaboration, nous avons mis en place des systèmes et des processus qui impliquent un engagement continu avec nos financeurs et nos partenaires, tout au long des phases de conception et de réalisation de nos projets.

Ressources humaines

L'équipe de Natural Justice apporte des savoir-faire, des connaissances et un intérêt sincère au service de notre vision et de notre mission. Nous veillerons à mettre en œuvre une politique judicieuse de gestion des ressources humaines, qui met l'accent sur le recrutement de collègues aux profils adéquats, sur la formation et sur la promotion interne, afin de préserver les compétences et les connaissances au sein de l'organisation. Nous veillerons également à ce que cette équipe permanente soit complétée par des expert.choisi.en fonction de leur domaine de spécialisation et des besoins. ■



REMERCIEMENTS

Merci à tous les contributeurs de la Stratégie 2024-2028, y compris les gestionnaires, chefs et directeurs de programme, ainsi que l'équipe financière et nos stagiaires.

Un merci spécial à nos bailleurs de fonds qui rendent ce travail possible. Merci à nos partenaires qui soutiennent notre travail et contribuent aux changements continus que nous constatons.

Le plus grand merci va aux communautés avec lesquelles nous travaillons: leurs luttes se poursuivent et nous sommes touchés par leur endurance et leur engagement en faveur de la justice.

FAIRE UN DON

Si vous souhaitez soutenir notre nouvelle stratégie, veuillez envisager de faire un don. Merci.

naturaljustice.org/donate

FOLLOW US

www.naturaljustice.org

www.facebook.com/naturaljustice

<https://x.com/naturaljustice>

https://www.instagram.com/naturaljustice_org/

